

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2024

Référence
05_2024

Objet de la délibération
Affectation du résultat commune

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	12

Date de la convocation
12/02/2024

Date d'affichage

Vote
<b>MAJORITE</b>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 06/03/2024

Et

Publication ou notification du :  
07/03/2024

L'an 2024 et le 5 Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

**Présents** : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

**Excuses séance**: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à Mme LINGAT Nicole, MM : CANARD Stéphane à M. RABIN Patrice, GAVAZZI Romain à M. ANTOINE Jérôme

**Absents séance**: MM : LEBLANC Éric, PIART Steve

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEHEUTRE Bruno

**Objet de la délibération** : **Affectation du résultat commune**

**Le Conseil Municipal**,  
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2023 et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 575 794.38 €
- un déficit d'investissement de : 176 568.73 €

**DECIDE** à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

**Au R002** : Excédent de fonctionnement : 399 225.65 €

**Au 1068** : Besoin d'Autofinancement : 176 568.73 €

**Au D001** : Déficit d'investissement : 176 568.73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation du Résultat de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 06/03/2024  
Le Maire  
François DENEUX